

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. LESCA,
CHARTIER, Adjoint ;
Mmes GUIBERT, VIGEAN, MARION, NIETO, SOARES,
MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mme DANTAS, M. AVRIL.

ABSENTS : Mme BETILLE, MM. BOUCHAN, ARNAUD, GARUZ.

POUVOIRS : M. AVRIL qui a donné pouvoir à M. GARSAUD.
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VIGEAN Annie.

DELIBERATION N° 2023-42 – TARIFS GARDERIE ANNEE 2024

Membres en exercice : 19 - Membres Présents : 13 - Votants : 15

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés, de maintenir le
prix de la garderie à 1,40 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Annie VIGEAN

Le Maire
Marcel BOURREAU